

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 9 juillet 2010
(convocation du 28 juin 2010)

Aujourd'hui Vendredi Neuf Juillet Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. OLIVIER Michel, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, M. SENE Malick, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à M. EGRON Jean-François à partir de 10h15
M. BRON Jean-Charles à M. BRUGERE Nicolas
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
M. GAUTE Jean-Michel à M. RAYNAL Franck
M. GELLE Thierry à M. BONNIN Jean-Jacques
M. LABARDIN Michel à M. QUERON Robert jusqu'à 10h15
M. LAMAISSON Serge à Mme. BALLOT Chantal
Mme LIRE Marie Françoise à Mme. LAURENT Wanda
M. PIERRE Maurice à M. SOUBABERE Pierre
M. SAINTE-MARIE Michel à M. LABISTE Bernard à partir de 10h35
Mme. DE FRANCOIS Béatrice à M. FREYGEFOND Ludovic
M. ANZIANI Alain à Mme. EWANS Marie-Christine
M. BAUDRY Claude à M. SAINTE-MARIE Michel
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles

M. CHARRIER Alain à M. GUICHOUX Jacques de 9h50 à 10h20
Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul
M. DUPOUY Alain à M. DUCASSOU Dominique
Mme EL KHADIR Samira à Mme DELTIMPLE Nathalie jusqu'à 10h30
M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10h05
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. DAVID Yohan
M. JOANDET Franck à Mme NOEL Marie-Claude à compter de 10h35
M. LOTHAIER Pierre à Mme. TOUTON Elisabeth
M. MANGON Jacques à M. ROBERT Fabien
M. MERCIER Michel à M. RAYNAUD Jacques
Mme. PIAZZA Arielle à Mme. BREZILLON Anne
M. QUANCARD Denis à M. JUNCA Bernard
Mme. SAINT-ORICE Nicole à M. SIBE Maxime

LA SEANCE EST OUVERTE

LE TAILLAN MEDOC- PAE Centre Bourg- Avenant n°1 à la convention de participation pour l'extension du groupe scolaire Eric Tabarly- Autorisation

Madame BOST présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Un Programme d'aménagement d'ensemble (PAE) a été institué sur le périmètre du centre bourg du Taillan-Médoc par délibération n°2004/0791 du Conseil communautaire en date du 19 octobre 2004. Le programme des équipements publics comprend l'extension du groupe scolaire Eric Tabarly par la réalisation de trois classes et des locaux nécessaires à leur bon fonctionnement.

Par délibération n°2007/0055 du Conseil communautaire en date du 19 janvier 2007, le coût prévisionnel des équipements publics a été actualisé et les répartitions des maîtrises d'ouvrage ont été précisées.

Par convention signée le 27 novembre 2007 et transmise au contrôle de légalité le 6 décembre 2007, le montant de la participation versée par la Communauté à la Ville a été fixé à 1 254 180 € HT sur la base d'un échancier précis et d'un versement en quatre pactes.

Pour rappel, les modalités de versement de la participation communautaire sont les suivantes conformément à l'article 3.2.3 de la dite convention :

- Premier versement : 30% à la signature de la convention et sur présentation par la Ville du planning détaillé complet de l'opération.
- Deuxième versement : 20% sur présentation du permis de construire.
- Troisième versement : 40% au démarrage des travaux.
- Quatrième versement (solde) : 10% sur présentation du décompte général et définitif.

En outre, un calendrier prévisionnel a été défini et joint en annexe 1 de la dite convention tel que :

- 2008 : étude de programmation : validation du programme et lancement du concours d'architecte
- 2009 : lancement du marché et début des travaux
- rentrée 2010 : livraison.

A ce jour, seul le premier acompte de 30% a été versé par la Communauté à la Ville en 2008. Il s'avère que le dépôt du permis de construire déclenchant le second acompte n'interviendra que postérieurement aux délais ci-dessus prescrits par la convention initiale.

En effet, l'opération a été retardée du fait d'acquisitions foncières plus complexes que prévu et d'études géo techniques préalables. Par conséquent, le planning ci-dessus est caduc et la Ville n'est plus en mesure de respecter les délais précités.

Il est donc nécessaire de modifier en conséquence l'article 1 : délai d'exécution qui annonçait un achèvement du groupe scolaire pour le 1^{er} septembre 2010 ainsi que l'annexe 01 qui présentait le calendrier prévisionnel de réalisation.

Le planning étant recalé, le versement des acomptes de la CUB à la commune est également décalé.

Le planning prévisionnel modifié proposé en accord avec la Ville est le suivant :

- 2010 : étude de programmation : validation du programme et lancement du concours d'architecte (dépôt du permis en 2011)
- 2011/2012 : lancement du marché et début des travaux
- rentrée 2013 : livraison

Les autres clauses de la convention demeurent inchangées.

Ceci étant exposé il vous est demandé Mesdames et Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

le Conseil de communauté,

- **Vu** la délibération du Conseil communautaire N°2004/079 1 en date du 19 octobre 2004 instaurant un PAE sur le périmètre du centre bourg du Taillan-Médoc,

- **Vu** la délibération du Conseil communautaire N°2007/00 55 en date du 19 janvier 2007 actualisant le coût des équipements publics et précisant la répartition des maîtrises d'ouvrage,

- **Vu** la convention signée le 27 novembre 2007 régissant les modalités de versement de la participation due par la Communauté à la Ville pour la réalisation de 3 classes dans le groupe scolaire Eric Tabarly,

- **Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 30 juin 2010 autorisant Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1,

Entendu le rapport de présentation ;

Considérant qu'il est nécessaire, compte tenu du retard subi par la Ville dans l'avancée de l'opération du fait de préalables plus complexes à lever que prévu (acquisitions foncières, étude géo technique) de modifier le calendrier prévisionnel,

DECIDE :

- **Article 1** : les termes du projet d'avenant 01 ci-annexé relatif à la convention pour la construction du groupe scolaire Eric Tabarly dans le PAE du centre bourg du Taillan Médoc sont approuvés,
- **Article 2** : M. le Président est autorisé à signer l'avenant 01 ci-annexé,
- **Article 3** : cet avenant est sans impact financier.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 9 juillet 2010,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
19 JUILLET 2010

PUBLIÉ LE : 19 JUILLET 2010

M. CHRISTINE BOST